



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

4^e séance du mardi 15 septembre 2026

Présidence de Mme Anouck Saugy, présidente

Le Conseil communal de Lausanne

- vu l'interpellation urgente de M. Louis Dana et consorts « Quel avenir pour Lausanne-Cités et la diversité de la presse lausannoise ? » ;
- vu la réponse municipale ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

prend acte

de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation,

et adopte

la résolution de l'interpellateur, disant :

« Le Conseil communal souhaite que la Municipalité s'engage à intervenir, dans toute la mesure du possible, si l'hebdomadaire *Lausanne Cités* devait être racheté par un acteur poursuivant des visées politiques ou partisans, afin de préserver l'indépendance de l'information. Cas échéant, il souhaite notamment que la Municipalité envisage de retirer le *Journal communal de Lausanne Cités*, qui y est inséré bimensuellement. »

la résolution de M. Dupuis, disant :

« Le Conseil communal souhaite que la Municipalité, en concertation avec d'autres communes de la région lausannoise, étudie l'acquisition du journal *Lausanne Cités* pour en faire un véritable hebdomadaire d'information portant sur la région lausannoise, avec une ligne éditoriale progressiste, critique et indépendante. »

La résolution de M. Panchard, disant :

« Le Conseil communal souhaite que la Municipalité s'engage aux côtés des autres communes de la région lausannoise dans la recherche d'un repreneur permettant de sauver le journal *Lausanne Cités* ou envisage un soutien permettant de maintenir le journal en activité d'ici l'arrivée dudit repreneur. »

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi quinze septembre deux mille vingt-six.

La présidente



La secrétaire adjointe

